

**Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal de St-Apollinaire de Rias
-Vendredi 22 mars 2019-**

Présent-e-s : Pascal Bouit, Laurence Brunel, Nicole Chaudier, Nicole Chazel, Michel Cimaz, Michel Deloche, Alain Fluchaire, Jean-Marie Mengin, Valérie Pellegrin, Hervé Vignal.

Absente excusée : Geneviève Gréco.

Secrétaire de séance : Jean-Marie Mengin.

La séance est ouverte à 20h35.

Avant de passer à l'ordre du jour, ayant appris l'hospitalisation de Geneviève Gréco, le Conseil municipal tient à l'assurer de toute son amitié et lui présente tous ses vœux de bon rétablissement.

Ordre du jour :

1) Examen du compte administratif 2018.

Le compte administratif est l'état comptable final de l'année écoulée.

Les conseillers municipaux passent en revue ce compte administratif, ligne par ligne.

Le résultat cumulé s'établit comme suit :

Fonctionnement :

- dépenses : 130 026,11 €

- recettes : 198 434,28 €

Investissement :

- dépenses : 72 364,51 €

- recettes : 27535,11 €

Total cumulé :

- dépenses : 202 390,62 €

- recettes : 225 969,39 €

Soit un résultat positif de 23 578,77 €.

Vote pour l'approbation de ce résultat : 9 voix pour (le maire ne participant pas au vote).

Vote pour l'affectation du résultat positif en section de fonctionnement : unanimité.

2) Transfert de compétences et modification des statuts de la CAPCA.

Depuis la fusion en 2017, les compétences de la nouvelle CAPCA (communauté d'agglomération Privas – centre Ardèche) sont l'addition de celles de l'ancienne CAPCA et de l'ancienne communauté de communes du Pays de Vernoux. Il convient d'harmoniser ces compétences, d'en approuver le transfert et la modification des statuts de la nouvelle CAPCA.

Cette délibération vise à approuver

- la coordination d'actions de sensibilisation et d'animation culturelles dans le cadre du dispositif « Education aux arts et à la culture »

- la création, l'aménagement et l'entretien de la voie « Vallée de l'Ouvèze »

- la mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- l'animation de la prévention du risque d'inondation, de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.
- la modification des statuts de la CAPCA.

Au vote, ce transfert de compétences et la modification des statuts sont approuvés à l'unanimité.

3) Location des logements communaux.

Les logements situés dans la résidence « Péatier », au rez-de-chaussée et au « balcon » ont été libérés. Après l'état des lieux effectués, les cautions peuvent être rendues.

Ces deux logements ont trouvé preneurs ;

- Le rez-de-chaussée est loué à compter du 01 avril prochain. Le loyer est fixé à 410 € par mois.
- Celui situé au « balcon » est loué depuis le 12 mars dernier. Le loyer est de 406 € mensuels.

Une caution équivalente aux montants des loyers est payée par nos nouveaux locataires.

Quant au logement sinistré au-dessus de la mairie, il est prêt mais non encore attribué. En attendant une attribution, l'assurance AXA de l'appartement pallie au loyer.

La location du logement déserté au-dessus de la bibliothèque, après le relevé des sommes dues, sera prise en charge par l'UDAF (Union départementale des associations familiales) au moins jusqu'à fin mars.

4) Questions diverses.

● Adressage.

La mise en place de l'adressage arrive à son terme.

Une réunion publique d'information et de transmission des numéros officiels des habitations aura lieu **Vendredi 12 avril à 18h, salle communale des Baraques.**

● Traçage des places du parking de la mairie.

Un devis de l'entreprise DELTA pour le traçage des places de parking nous est communiqué : 870 € auquel il faudra rajouter 70 € pour la pose de résine gravillonnée sur le parvis de la mairie.

Le parking devrait comprendre 16 places, dont une place pour handicapé.

Il restera à définir le nombre de places exactes, après mise en situation.

Il est proposé de réaliser en même temps le tracé du passage pour piétons sur la route des Nonières, et de commander en même temps les panneaux indicateurs du passage piéton et du parking.

Vote pour le devis et le traçage : unanimité.

● Questionnaire du PNR.

Le parc naturel régional des Monts d'Ardèche a envoyé à toutes les communes du parc un questionnaire à remplir sur leur avancée en ce qui concerne la transition énergétique sur leur territoire. La réponse à ce questionnaire a été rédigée pendant la tenue du conseil municipal. D'autre part, le délégué de la commune au PNR, JM Mengin, a proposé, lors du dernier comité syndical à Jaujac, l'intervention d'un technicien ou d'un dirigeant du parc qui

viendrait expliquer lors d'un prochain conseil municipal le rôle et l'utilité du parc pour les communes qui en font partie. *Cette proposition a été adoptée.*

● Informations.

- Un écoulement s'est produit sur la chaussée dans la traversée des Baraques : les travaux sont à effectuer.
- Le projet de station d'épuration des Baraques est pris en compte par la CAPCA pour un coût de 232 400 €, mais il est classé en priorité 3. Il faudra donc insister pour la mise en œuvre de ce projet.
- Une nouvelle maison va se construire dans le haut du Village.
- L'association Les Rias demande au Conseil municipal de pouvoir installer l'œuvre de Martine Diersé « Orgues et sifflets » (actuellement située en terrain privé à Combier) sur la plate-forme contigüe au cimetière qui est un terrain communal. *Pas d'opposition.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 23h.

La prochaine réunion du conseil se tiendra vendredi 26 avril à 20h30.